



## DECISION DU BUREAU Séance du 20 mai 2021.

Date de la convocation : 12 mai 2021  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présent : 14  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le jeudi 20 mai 2021 à 14h30,  
Les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis à la salle du Confluent,  
6 rue de l'hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Etaient présents** : Mesdames Janine GIBERT, Anne-Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Claude SARRALIE, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU.

**Etaient absents excusés** : Madame Martine FRITIERE, Messieurs Patrice RIVAL, Patrick BOUBE et Jean-Jacques ALMERO.

### Procurations :

- Madame Martine FRITIERE à Monsieur Claude SARRALIE
- Monsieur Jean-Jacques ALMERO à Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE

## Décision n° BU202129 : Programme d'effacement des réseaux du SDEHG

Nomenclature 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Raoul RASPEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Vu** la délibération du Comité Syndical N°CS202023 du 9 octobre 2020 donnant délégation au Bureau pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical N°CS202125 du 31 mars 2021 arrêtant les montants des Autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Considérant** l'enjeu de maîtriser les dépenses du Syndicat face à une demande de travaux de plus en plus forte de la part des communes et d'adopter une gestion budgétaire rigoureuse permettant de satisfaire les demandes des communes tout en maîtrisant les dépenses ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de définir des critères de priorisation permettant d'établir des programmes de travaux intégrant pleinement les enjeux de la transition énergétique et de la péréquation territoriale ;

**Considérant** les critères de priorisation suivants définis par le Bureau pour l'établissement du programme d'effacement des réseaux 2021 :

- La coordination avec des travaux communaux,
- Le caractère esthétique (périmètre à moins de 500 m d'un bâtiment classé ou du centre bourg),
- Le niveau d'urbanisation du périmètre concerné (présence de trottoirs, ...),
- La date de la demande ou celle des études ou celle de la délibération.



## Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

**DECIDE**, au titre de l'établissement du programme d'effacement des réseaux 2021, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à engager en travaux des opérations de la liste figurant en annexe, établie sur la base des critères précités, ainsi que les opérations urgentes qui pourraient survenir entre deux réunions du Bureau, dans les conditions suivantes :

- Le plafond annuel de travaux par commune donnant droit à la participation financière du SDEHG est de 200 000 € HT,
- La participation financière de la commune pour la partie relative au réseau de distribution d'électricité est égale à 10% du montant HT des travaux pour les communes de moins de 500 habitants et 20% du montant HT des travaux pour les autres communes,
- Les opérations des communes rurales sont affectées au programme « Enfouissement » du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) jusqu'à concurrence du montant attribué.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SIAUD

### Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Vu et affiché à la porte du SDEHG,  
Le

**- 3 JUIN 2021**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*